L'ABEILLE.

PAR BULLETT, MAGNE & Cie.
No. 81, RUE CHARTRES.

PRIX DES ABONNEMENTS ..... $12) payable d'avance
PRIX PAR SEMAINE, $10)

POUR PRÉSIDENT DES ETATS UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 20 AOUT 1839.

DES INCENDIES.

Le capitaine Marryat dit, dans son dernier ouvrage sur l'Amérique, "que New-York est la ville du feu, comme Philadelphie est la ville de l'eau." Mais la Nouvelle-Orléans peut à juste titre revendiquer sa part de l'empire du feu "; car, certes, rien n'y est moins rare que les incendies.

Cette fréquence des incendies n'est pas seulement une calamité publique qui détruit des capitaux en ruinant incessamment la fortune et la vie des plus paisibles citoyens; mais elle est encore l'indication d'un vice, soit dans notre législation, soit dans notre organisation judiciaire, soit dans la conduite des compagnies d'assurance.

Le mal est là, patent, incontestable, visible pour tous; et, chose étrange, personne n'en cherche sérieusement le remède, personne même n'a l'air de s'en soucier beaucoup. Survient-il un accident? les victimes jettent les hauts-cris, ceux des voisins qui ont couru des risques plus ou moins grands se lamentent, le public laisse échapper quelques paroles de sympathie et tout est dit; on n'y pense plus jusqu'à ce qu'un nouvel incident vienne remouveler la scène.

Quelque décourageante que puisse être cette apathie universelle pour tout ce qui a rapport aux incendies, nous n'en remplirons pas moins ce que nous croyons être un devoir, en appelant l'attention publique sur ce sujet important.

Faisant abstraction du danger auquel sont constamment exposées les personnes surprises par l'incendie, la plupart du temps au moment du plus profond sommeil, et dont la retraite peut-être coupée par les flammes, (pour nous renfermer dans des considérations toutes matérielles) examinons seulement quelle est la part de l'incendie dans les revenus des propriétaires de maisons.

La multiplicité des incendies, obligeant les Compagnies d'Assurances à des remboursements très onéreux et très fréquens, elles en excipent, non sans raison, pour augmenter le taux de la prime d'assurance. Au train dont vont les choses, on peut considérer la prime comme établie, dans la moyenne, à 2 pour cent; et comme les propriétés bâties ne rapportent guère que 6 pour cent, terme moyen, il en résulte que les propriétaires de maisons se trouvent réduits à 4 pour cent de revenu; c'est à dire que le désavantage d'avoir des propriétés bâties est évident et qu'il doit nécessairement s'en suivre une baisse dans la valeur des propriétés ou une augmentation dans le prix des loyers: alternative qui tournera toujours au désavantage du public.

Et remarquez même que moyennant cette énorme proportion de son revenu (25 0|0) abandonné aux compagnies d'assurance, le propriétaire de maisons n'est cependant point à l'abri de perdre sa propriété; car un incendie de plusieurs îlets pourrait très bien mettre les compagnies dans l'impossibilité de payer.

Ainsi il est constant que, même en abandonnant le quart de son revenu, le propriétaire de maisons n'est pas sûr de pouvoir conserver sa propriété: c'est donc un état de choses anormal qui ne saurait être que transitoire.

La perte supportée par les propriétaires de marchandises est proportionnellement moins grande; mais elle est encore beaucoup trop considérable.

Pour changer un tel état de choses il faut attaquer le mal dans sa base et réduire d'abord le nombre des incendies; car en diminuant les risques on devra diminuer aussi le taux de la prime dans la même proportion; la prime étant calculée d'après le risque à courir.

Pour parvenir à [illegible] nombre des incendies il [illegible] moyens se présentent facilement faciles dans l'application, inégalement [illegible], mais que nous soumettons à l'appréciation [illegible] teurs en attendant qu'un puisse s'aider de [illegible] plus efficace. Le meilleur moyen sel[illegible] bâtisserait des propriétés bâties qu[illegible] 3|3, ou le [illegible] *réelle*, [illegible] rer [illegible]

[illegible] maison [illegible] montrerait très difficile [illegible] Quant aux marchandises il va[illegible] courir, du tout, par l'impossibilité [illegible] voir éviter la fraude.

Un second moyen consisterait à faire [illegible] ciellement une enquête à chaque incendie [illegible] pour déterminer l'origine du feu et les [illegible] qui l'ont produit.

Ce moyen, quoique moins énergique [illegible] dent, aurait l'avantage de faciliter [illegible] tal pénale contre les incendiaires [illegible] mal dans beaucoup de cas.

Un troisième moyen con[illegible] des réserves, dans les polices d'assurance [illegible] dépendre le remboursement de la va[illegible] d'une enquête faite contradictoirement [illegible] assureurs et les assurés; enquête dont on [illegible] pence déterminer la marche afin d'éviter [illegible] des frais judiciaires.

Des trois moyen[illegible] celui-ci serait le plus facile à adopter [illegible] cité laisserait peu à désirer.

C'est avec [illegible] profond de regret que nous annonçons [illegible] Mr. HAINS-BOUSSUGE, [illegible] douloureuse maladie. Son corps est exp[illegible] terre, entre les rues Dauphine et Bourbon; [illegible] s sont priés d'assister à son convoi qui aura lieu aujourd'hui, à neuf heures du matin.

[illegible] de la première municipalité n'a pas tenu [illegible] ier au soir. Onze affermen seulement se sont présentés à l'appel

NAVIRE RICHMOND.

Le navire Richmond dont nous avons annoncé hier la entrée à la balise, avait mis en mer le 6 courant Tombé malade le 9, le capitaine Winship à succombé le 14, et le bâtiment est revenu à la barre après avoir éprouvé du gros temps. Il paraît que dès le 11, le capitaine avait donné ordre de relâcher à Pensacola jugeant que les officiers ne pourraient conduire le navire à sa destination. Les passagers veulent, à ce qu'on nous assure, attaquer l'armateur du Richmond pour en obtenir le remboursement de leur passage et des dommages intérêts.

Le bateau à vapeur RIENZI, parti de St. Louis pour ce port a touché sur un chicot le 8 courant, à l'embouchure de la rivière Ohio et a sombré. L'on espère pouvoir le retirer et une partie de sa cargaison sera sauvée. Personne n'a péri par cet accident.

Rapport de l'Hôpital de Charité.

Admissions	38
Fièvre Jaune	27
Décès	13

ELECTIONS DE LA CAROLINE DU NORD.

On a reçu des retours partiels du dixième district représenté par Rencher, whig, dans la dernière session du congrès. Les candidats sont Henderson, whig, et Fisher, qui est en faveur de la sous-trésorerie.

Dans le comté de Rowan *Fischer* a eu 837 voix et Henderson 500. Ce dernier aura selon toute probabilité une faible majorité dans le comté de Davie.

—On lit dans le *Constitutionnel*:

"Il est vrai que M. Thiers vient de vendre, moyennant 500 mille francs, au libraire Paulin, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. On avait même offert à M. Thiers de lui payer la rente annuelle de cette somme, à compter du jour de la signature du traité. Mais M. Thiers a refusé cet avantage, et il s'a consenti à toucher les 500 mille francs qu'au moment où le manuscrit sera terminé et livré à l'éditeur. Par cette clause M. Thiers a voulu rester libre, et ne prendre aucun engagement qui pourrait l'éloigner de ses devoirs politiques comme député. D'ailleurs, une grande partie de l'Histoire du Consulat et de l'Empire est déjà achevée et notamment la partie des batailles: c'est surtout la partie diplomatique qui n'est point encore écrite.

Il a, au bout de quatre ans, M. Thiers n'avait pu terminer cette grande composition historique, le traité serait annulé sans dommage pour l'éditeur."

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Le marché des fonds n'a éprouvé que très peu de variation depuis quelques jours. En somme il y a eu une légère amélioration.

Les transactions de coton ont été limitées. Les ventes se sont élevées dans la semaine, jusqu'à hier, à environ 2750 balles, à peu près aux mêmes prix que ceux qui se sont pratiqués la semaine dernière. Il y a eu une baisse de 1|4 de cent sur les qualités inférieures, sur ces 2750 balles, 900 étaient de la N-Orléans, et 550 de la Mobile; les qualités de la N-Orléans peuvent être cotées de 10 à 14¼ cents

Dimensions comparatives des trois paquebots anglais à vapeur qui font le service régulier entre l'Angleterre et New-York.

	British Queen—Liverpool—Great Western					
	pieds.	pouc.	pieds	pou.	pieds	pou.
Plus grande longueur	275		223		236	
Longueur sous le pont	245		216		212	
" de la quille	223		209	6	205	
Largeur entre roues	37	6	30	10	35	4
Largeur totale	64		56	3	59	8
Profondeur	29	6	19	8	23	
Diamètre de cylindre	74		75		73	
Longueur de la portée du piston	7		7		7	
Diamètre des roues	30		28	6	28	9
Tirant d'eau, provisions comprises	16		16	6	16	8
Tonnage	1863	tonn.	1149	tonn.	1340	tonn.
Tonneaux d'encombrement	1053		5594		6794	
Tonnage de la machine	963		581		641	
Puissance de chevaux	500		468		450	
Poids d'extra, machines, eau, &c.	500		420		480	
" charbon	600		600		600	
" cargaison	500		250		250	

(*United Service Gazette.*)

LES DOUANIERS DE PAVIE.

On fit bientôt arrêter la voiture, et, à la clarté d'une chandelle de corps-de-garde, je reconnus un uniforme que, depuis 1816, je n'avais aperçu que sur nos théâtres. Il n'y avait plus à en douter, j'étais sur les états autrichiens, car j'avais pour veiller sur moi des soldats blancs, au pantalon bien collant, portant leur large bayonnette comme nos fantassins portent le bruquet.

Que va-t-on me demander encore?

Un gros homme, grotesquement coiffé d'un chapeau à trois cornes, vêtu d'une redingotte grise à collet vert, ayant un sabre en bandoulière, un homme laid, à la face molle et rubiconde qui me rappelle Lepeintre jeune dans ses rôles les plus bouffons, s'avance vers la portière, et se levant sur la pointe de ses pieds, m'interpelle dans un patois inintelligible mêlé d'allemand et d'italien, auquel par politesse, il ajoute quelques mots d'anglais et de français. Ce monstre ajoute lourd est un douanier; il veut mon passeport pour le faire viser. Après un long colloque pendant lequel nous gardons tous deux notre sang-froid, je comprends ce qu'il me fait l'honneur de me dire, et j'exhibe le livret au visa. Ce n'est pas tout: un sac de nuit est debout sur la banquette de devant de la calèche, par hasard, ma femme a posé dessus son chapeau, et voilà que mon douanier impérial le prend pour une personne endormie; il le pousse et l'interpelle en lui criant: Passeporto!

— Ce n'est pas un homme, signor doganiere.

— Passaporto!

— C'est un sac de nuit.

— Passaporto!

— Au diable!

Je prends le sac et le mets en travers sur les bras du douanier.

— Ah! bravo! capisco, dit-il en riant, comme Lepeintre jeune rirait dans une occasion semblable sur la scène du Vaudeville.

On descend les effets, parce qu'il faut subir la visite, on les porte dans une salle obscure où les attendent cinq employés en uniforme et sans uniforme. Tout en assez bien jusqu'à ma malle; mais un douanier adroit, comme un censeur royal, plonge la main dans un coin et sent des livres.

— Libri, signor!

— Oui, des livres veulez-vous les voir!

Ya, répond un grand monsieur fort calme.

— Vous allez déranger inutilement tout cela; il n'y a rien que vous puissiez saisir: j'ai un vieux dictionnaire italien, des Guides pour Rome, Florence et Naples, et enfin un volume sur Christophe Colomb.

— Christophe Colomb! che questo!

Je soulève le paquet des habits et je lui montre la couverture de l'in 4o génois, et mon douanier lit Codice diplomatico Cristoforo Colombo.

— Oh! diplomatica.

— Oui, ce sont des pièces historiques.

Ya, fait ve lere.

— Puisque je vous dis que cela est vieux, historique, et à l'abri de l'index!

Il s'obstine.—Le diplomatico lui tourne la tête. Je puis sûr que le douanier me prend en ce moment pour un agitateur français porteur de quelque correspondance secrète du fut Christophe qu'il ne sait pas mort, et de la Colombie dont il a entendu vaguement [illegible] et qu'il ne connaît point pour une province de [illegible] ité autrichienne. Il faut retirer le gros volu[illegible] Carriage, et montrer [illegible] de Gênes [illegible] tout est fini. [illegible] fait signe de l'ouvri[illegible] parce que la séance déjà bi[illegible] aventurée commence, et chaque [illegible] tour par les dix mains de cinq douaniers. [illegible] patience il faut avoir!

— Piano, piano, ne dit le gros qui prend l'un après l'autre chaque objet contenu dans la valise du chapeau. "Il ne faut pas aller si vite." Une boussole recouvrant un thermomètre les arrête long-temps.

— Pourquoi faire cela?

— Pourquoi savoir quelle heure il est, d'où vient le vent, et quand il faut prendre son manteau.

Ya, dit le grave Allemand.

Et le gros douanier d'ajouter en ricanant.

—Ingénioso Francesci! c'est pour garantir de l'eau!

—Si, signor. C'est un parapluie, non ombrella.

Mon homme est très content. A un écritoire maintenant, puis à des cartes de visite, à un miroir pour la barbe, à un paquet de lettres, et à chaque chose qui sort du chapeau, toujours gens-là de dire émerveillés: Dio, que de choses dans un chapeau! Ingenioso Francesi! Un petit paquet reste que je ne déploie pas.

— E questo?

— Cela? niente, absolument rien.

— Voir, voir! crient à la fois quatre des douaniers.

—Ya, foir! reprend le plus Autrichien de la troupe.

— Mais, messieurs, cela n'en vaut pas la peine, je vous assure.

— On insiste; j'ai l'air de me refuser à cette dernière inspection en affectant un certain embarras. Enfin le gros enluminé s'empare de l'objet et le déploie d'un mouvement triomphant.

— Per Dio! che questo!

— Aucun ne devine. Le long tube noir que le douanier a déroulé comme la peau d'un serpent est tourné examiné, et tous se demandent: Qu'est-ce que cela!". Le bec sans anche quijolot l'instrument d'un côté les intrigue beaucoup.

— E un flauto! dit à la fin le plus avisé.

—Si, signori, un fagotto elastico.

—Ils n'avaient jamais vu de basson de cette espèce, et voilà l'ingenioso Francesi qui revient.

— Ya! una sorta di cornamusa.

— Va bene.

— Je retire l'instrument de la main de l'Austro-Lombard, et le remets gravement à sa place.

— Une cornemuse, un fagotto, répètent les douaniers.

— Oui, et son nom français ou grec, pour mieux dire, est Clysoir.

(*Extrait d'un ouvrage encore inédit de M. Jal.*)

HERCULE AMOUREUX.—Le sieur Jolyot est un ancien marchand de vins qui, bien que la cinquantaine ait sonné pour lui, est, s'il faut en croire la renommée du port de Berry et de la Rapée, d'une force herculéenne. Jolyot joue avec une pipe d'eau-de-vie comme font les jongleurs avec leurs poids, et nul alcide n'oserait se frotter à sa partie. Or, Jolyot n'est pas seulement un vigoureux gars, il est encore un rude consommateur, et, à ce qu'il paraît, un galant de premier ordre. C'est ce dont se plaint une des marchande de vins de la rue St-Honoré. Jolyot affectionne son cabaret, il y boit et y folichonne au grand déplaisir du propriétaire, et hier, au moment où celui-ci rentrait un peu tard, faible n'a pas été sa surprise lorsque dans le *sanctus-sanctorum* même du comptoir, à côté de la bourgeoise, et sur la banquette de velours où seul le patron devait s'asseoir, il a trouvé Jolyot vidant joyeusement son verre, et paraissant compter fleurette à la dame.

C'en était trop pour un marchand de vin et un mari, aussi intimé-t-il aussitôt à l'audacieux Jolyot de sortir, tandis que d'un geste d'Olympe il ordonnait à sa femme de se retirer. Un galant vulgaire ne se le serait pas fait dire deux fois; Jolyot n'en a pas agi ainsi. Au lieu de se taire ou de répondre du moins poliment au mari, quittant le comptoir pour marcher vers lui, et le saisissant de sa main de fer "Ah! monsieur veut me chasser, lui dit-il, nous allons voir. Allons! *mazinguin*, à genoux, et demandez-moi pardon, ainsi qu'à madame. Ah! monsieur est jaloux sans savoir pourquoi! à genoux! à genoux!"

Et joignant le geste à la menace, le brutal Jolyot forçait le marchand de vins à plier le jarret et à écouter, dans cette posture humiliante, ses insultes. La garde avertie arrivait en ce moment, mais une autre scène non moins scandaleuse allait se passer. Jolyot, sans s'effrayer à la vue de quatre gardes municipaux du poste de la Halle, les attaque sans leur donner le tems de se mettre en défense, les frappe, les renverse, et va s'échapper, quand par bonheur la foule rassemblée devant la porte lui oppose un rempart compacte, et que malgré sa force il ne peut parvenir à renverser. Après quelques bourrades il a été arrêté.

(*Gaz. des Tribunaux.*)

UN BON PERE.—Une historiette assez piquante est en ce moment à la mode des théâtres. Un de nos confrères en fait aujourd'hui le récit:

"Il s'agit de je ne sais trop quel directeur de Paris où de province. Mais le pays ne fait rien à l'histoire. Bref, ce directeur est un aimable garçon, qui naguère prit femme par inclination ou par prudence; notre homme épousa la fille d'un chef de claque. Notez bien que le beau-père est un artiste distingué dans sa profession et enrichi dans son commerce. Souvent même, avant la noce, il avait prêté à son gendre d'honnêtes sommes que celui-ci oublia toujours de rendre; il avait de plus escompté certains billets et certaines lettres de change, que ledit gendre, au jour de la noce, n'avait pas remboursés.

Cependant quand le débiteur demanda en mariage la fille de son créancier, il ne fut plus question ni de dettes passées, ni de billets, ni de lettres de change, et le beau-père, tout au contraire, proposa douze mille francs de dot que le gendre ne voulut point avoir l'indélicatesse de refuser. Donc le mariage se fit avec éclat, et il y a trois mois déjà que dure la lune du miel. Or, il arriva l'autre jour qu'une certaine fin de mois embarrassante enleva le nouvel époux à ses amours pour le ramener à la réalité. Les fournisseurs présentant leurs mémoires, et la caisse étant vide.—Eh! parbleu, se dit le directeur, après un instant de réflexion, je n'ai pas encore reçu la dot de ma femme; c'est aujourd'hui ou jamais le cas d'aller trouver le beau-père.

Et aussitôt le directeur prit un cabriolet et courut chez le claqueur. Le beau-père était à son bureau, examinant ses livres, surveillant ses commis, et faisant son compte de caisse. Dès qu'il aperçut son gendre, il lui ouvrit ses bras et le pressa sur sa robe de chambre à ramages.—Quoi! c'est vous, mon ami, dit avec attendrissement l'industriel, comment se porte ma fille?

Je ne l'ai point encore embrassée aujourd'hui.

— Le mieux du monde, beau-père! mais je viens vous demander un petit service.

— Comment donc mon garçon, avec le plus grand plaisir, s'écria le beau-père, en serrant précipitamment un sac d'écus, qu'est ce qu'il vous faut? est-ce une pièce nouvelle? comptez sur moi; je vous envoie mes hommes, mous chaufferons, je conduirai moi-même.

— Non, beau-père, je n'ai pas de pièce nouvelle, nous faisons des recettes énormes.... un succès fou.... cependant.... pourriez vous sans façon me prêter.... la dot de ma femme.

Il fallait dire cela plutôt. Comment donc mon ami, mais je vous l'aurais donnée le jour même du mariage. Elle est là qui vous attend.

Et le beau-père ouvrit un tiroir, y prit un fort joli portefeuille de maroquin et le présenta à son gendre—Voilà votre affaire.

— Beau-père, c'est un vrai service, dit le gendre, et un reconnaissance....

— Eh! mon Dieu! je ne fais ce que je dois, répondit le claqueur avec sentiment; ne me remerciez pas, ça n'en vaut pas la peine.

Le gendre mit le portefeuille dans sa poche, embrassa son beau-père, et remonta en cabriolet.

Les fournisseurs attendaient dans la régie. Le directeur entra la tête haute, et leur dit: Messieurs, je viens vous payer; mais, comme j'aime qu'on attende que je demande mes mémoires, je vous préviens que vous ne travaillerez plus pour moi.

Les fournisseurs avaient l'oreille basse et l'air contus. Le directeur ouvrit le portefeuille, il chercha les deux billets de banque. Il trouva dans la dernière poche.... les trois billets et les cinq lettres de change escomptés par le beau-père avant le mariage; le tout formant un total de douze mille cinquante-un francs.

Il n'y avait pourtant rien à dire, car le beau-père mettait évidemment cinquante-un francs de sa poche. Les fournisseurs furent remis au lendemain. Le directeur, ému, remonta en voiture et retourna de suite chez le chef de claque.

— Monsieur, lui dit-il, j'ai ouvert le portefeuille

— Et vous avez bien trouvé votre compte, n'est-ce pas, dit l'industriel d'un air simple....

— Oui, monsieur, répliqua sérieusement le directeur

—C'est que nous faisons bien les choses, nous autres.

— Alors, puisque vous me rendez mes billets, j'espère que vous voudrez bien y joindre cette.... *prise de corps* qui

— La *prise de corps*! s'écria le beau-père d'un air solennel, et avec une larme dans les yeux, la prise de corps! jamais! Edmond, jamais! je la garde pour le cas où vous ne rendriez pas ma fille heureuse! à moins pourtant que vous ne veuillez rembourser le principal et les frais, c'est 700 fr. en tout.

Edmond rend, dit-on, sa femme très heureuse

(*Commerce.*)

DERNIERES DATES.

New York	..... at 10	Liverpool	..... jl 19
Boston	..... et 9	Londres	..... jn 11
Philadelphie	..... at 10	Havre	..... jl 9
Washington	..... at 10	Paris	..... jl 8
Baltimore	..... at 10	Barcelone	..... jn 5
Charleston	..... août 14	Madrid	..... fév 1
Vera-Cruz	..... jn 4	Cadiz	..... jn 22
Tampico	..... jl 16	Havane	..... août 16
Mexico	..... jl 1	Houston	..... at 9

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE

29 Août 1839

Le marché est toujours dans le même état de calme. L'émigration continue plus forte que jamais. Nous n'avons rien de changement dans les prix, ni ventes à signaler.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Christiana, Bullard, Turks Island, G Bedford
Goel. Henry Clay, Patterson, Havane.
R Groning & co
Southerner, Gaylord, Matamoras.
D. Goldsmith

ARRIVES.

[illegible] Rogers, de Cincinnati, chargé [illegible]

[illegible] nonce qu'il y avait 4[illegible] berland et baissait.

☞ La goëlette CREOLE, capt Cormier de la Havane est maintenant en déchargement en face la rue Toulouse. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.

☞ Pendant notre absence momentanée de cette ville, M. JOSEPH A BEARD est notre agent autorisé pour la transaction de nos affaires.
16a Signé, W C TOMPKINS & co.

☞ L'agence des célèbres cuisines de Pierce se trouve à mon dépôt de bois, No 258, rue Girod, où les ordres qui seront envoyés recevront une attention immédiate.

J'ai constamment en main une quantité du meilleur pin blanc de l'Est, très bien assorti, de l'épaisseur de 2 à 3-4 de pouces, ainsi que du mais et du foin, que je vendrai à bas prix pour du comptant et dont j'en ferais livraison dans la ville.
16 août DAVID MOORES.

☞ Pendant l'absence du soussigné M CHAS B. BATTELLE est notre agent autorisé.
CHAS. & E BERNARD.
13 août—1a

CAZADORES DE ORLEANS,
ATTENCION!!

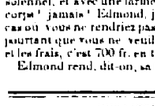

LA compañia se reunirá el domingo, 25 del corriente á las quatro y medio de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para una revista de obligacion, la reunion en la plaza de armas Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad. De orden del Ier teniente comandante accidental
20 agosto F. A. GARCIA, sarg. primero.

BATAILLON D'ARTILLERIE—Le Bataillon d'Artillerie prendra les armes dimanche 25 du courant, à 5 heures du matin, pour une revue d'inspection.
Par ordre,
20a A SCHREIBER, adt major

CHASSEURS LOUISIANAIS!!!

LES membres de la compagnie porteront pendant quinze jours un crêpe au bras gauche en mémoire de leur premier lieutenant NORBERT BOUTOUCHE, décédé le 18 courant.
CHS. FORSTALL.
26 août—2

MR. GURY, de retour de la campagne, offre ses sincères remercimens aux amis et aux personnes qui, avec un zèle digne des plus grands éloges, ont bien voulu se joindre à MM. les pompiers pour sauver des flammes ses marchandises et son mobilier dans l'incendie dont il a été victime le 9 courant.
20 août—1

DAPRES le funeste événement du 9 août, Mr Gury invite les personnes qui lui doivent à solder leurs comptes dans le plus bref délai, et celles à qui il doit sont également requises de se présenter pour recevoir.
20at—1a

J. B. BLACHE demande à informer ses amis et le public qu'il a loué le magasin No. 58, rue Chartres, où il commencera ses ventes à l'encan Mercredi prochain, 21 courant, à 10 heures du matin. Les jours de vente sont Lundi, Mercredi et Samedi Les ventes de gros et épiceries dans la rue du Canal, près la Douane, ont lieu les Lundi, Mercredi et Samedi.
20 août—1

AVIS.—Un Monsieur bien connu dans cette ville qu'il habite depuis vingt-cinq ans, désirerait utiliser les heures de la journée dont il peut disposer (l'après dîner et le soir.) Il se chargerait de la tenue des livres, de la correspondance, ainsi que de la traduction en français de tous écrits anglais ou espagnole. S'adresser au bureau de cette feuille.
20 août—4

AVIS—Une femme de couleur ou blanche bien recommandée, trouvera de l'emploi comme gardienne d'enfant en s'adressant au bureau de cette feuille. 20 a—3

A VENDRE—Un joli CABARET, bien achalandé, situé à l'encoignure des rues Bourgogne et St. Philippe. Ceux qui désirent s'établir trouveront une bonne occasion de le faire, vû que les acheteurs ne seront point tenus d'acheter toutes les marchandises qui s'y trouvent. Ce cabaret n'est vendu que pour cause de départ. 20 août—6

AVIS.—Les propriétaires de la ville Lafayette, sont requis de donner une description de leurs propriétés aux soussignés assesseurs des taxes pour 1839, ou à la chambre du conseil de la ville Lafayette; ou quoi faisant, ils s'épargneront beaucoup de difficultés.

HARVEY NORTON,
G. W. TUMSTALL,
W. R. B. WILLS. } Assesseurs.
20 août—3, 1ja

DEMANDE—400 actions de la campagne de la Banque des Citoyens.
Aussi, deux jeunes petites domestiques de 12 à 13 ans.
Deux petits domestiques de 12 à 15 ans, pour lesquels des prix avantageux seront alloués. S'adresser à B. BOUNY, courtier, Passage de la Bourse, entre Conti et St. Louis. 20a

A VENDRE—100 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Aussi des actions de diverses banques et chambres d'assurance de cette ville, à des prix très modérés.
S'adresser à B. BOUNY, courtier, Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti. 19a—8

1200 BARILS de Chaux; 100,000 carreaux de terre cuite de Nantes, à vendre par GOBET & LAROCHETTE,
Pour la chaux s'adresser rue Cascalvo, encoignure St. Ferdinand; rue St. Pierre, entre Robertson et Villeré pour les carreaux. 20 a—8

100 BARILS ciment hydraulique; 150 do. plâtre de Paris; 30 grosses allumettes royales patentées, à vendre par E. UNDERHILL, encoignure St. Charles et Commune.
20a

PLATRE DE PARIS—300 barils en bon ordre, à vendre par GEO. BEDFORD, 22, rue Bienville.
20 août

CIMENT Hodraulique et Romain—250 barils à vendre par GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.
août

SAVON-300 caisses savon No 1, de Boston, à vendre par GEO GREEN & BRO.
20 août 26, rue du Camp.

TOILE A DRAPS ET A CHEMISES — 100 balles à vendre par WHITRIDGE & Co.
20 août 76, rue des Magasins.

OR AMERICAIN — $2000 en demi-aigles et quarts do, à vendre par ROBINSON & Co.
20 août 45, rue du Camp.

POST NOTES de la banque de Port Gibson—$3000 à vendre par ROBINSON & Co
20 août 45, rue du Camp.

POST NOTES de la banque de l'Union du Mississippi demandes par ROBINSON & Co
20 août 45, rue du Camp.

SAVON—400 caisses savon No 1, à vendre par WHITRIDGE & Co.
20 août 76, rue des Magasins.

BLANC DE BALEINE—250 caisses à vendre par WHITRIDGE & Co.
20 août 76, rue des Magasins.

PIASTRES MEXICAINES—Achat de piastres mexicaines par JAS. HEPBURN, encoignure Canal et Camp
20a

TRAITES sur Louisville, à vendre par WILLIAM G. HEWES & co, rue Natchez.
20a

FEVES PLATES—75 barils fèves blanches, à vendre par E UNDERHILL, encoignure St Charles et Commune
20a

JAMBONS de 1ère qualité, passée à la sèmux, en boucauts, tierçons et barils, à vendre par JOS LANDIS & Co.
20 a

SEL—En débarquement et en lots à la convenance des acheteurs, sel des îles Turques, à vendre par A PARK, 85, Commune.
20 a

SEL—Gros et fin de Liverpool, en bonne condition et en lots convenables, à vendre par A PARKS, 85, Commune
20 a

CIMENT HYDRAULIQUE-500 barils à vendre par GEO BEDFORD, 22, Bienville. 20 a

HARANGS du Potomac—150 barils à vendre par GEO BEDFORD, 22, Bienville.
20 a

TRAITES sur la Havane, à vendre par R. GRONING & Co.
20 août

POIS pour Pâtre—30 barriques à vendre par GEO. BEDFORD, 22, Bienville
20 a

CHAUX—500 barils à vendre par GEO. BEDFORD, 22, Bienville
20 a

BRODEQUINS—40 caisses à vendre par WHITRIDGE & Co. 76, Magasins
20 a

PORC MESS—200 barils, à vendre par JOS LANDIS & Co
20 a

PORC PRIME—100 barils, à vendre par JOS. LANDIS & Co.
20 a

OUVRAGES en coquilles—5 caisses ouvrages en coquille, consistant en jamers à fleurs, &c, en débarquement et à vendre par
19 a J. W. ZACHARIE & Co. 88 Douane.

SEL des Iles Turques à flot—Le chargement du brick Canton, consistant en 4000 boisseaux sel des Iles Turques, à vendre par
19a J W. ZACHARIE & Co, 88 Douane.

TRAITES sur la Havane, à vendre par M S CUCULLU, LAPEYRE & Co, Rue Toulouse, No. 27.
19 août

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par CHATELANAT, Rue Gravier, Hotel St Charles
19 août—2

FARINE—1000 barils farine superfine, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levee
19 août

FARINE—200 barils farine en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levee
19 août

CANDOUX—500 feuillets saindoux, en magasin et à vendre G. DORSEY, 44, Nouvelle Levee.
19 août

[illegible] gasin et à vendre [illegible]
19 août

TABAC DE CUBE.—En débarquement et à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.
19a 88, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins.—100 paquets en débarquement du navire St-Louis, à vendre par R G. HOBBS, 12, Douane. 19 août

TRAITES sur New-York à 60 et 90 jours de vue à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
19 août 50, rue du Camp.

PORTE-CRAYON en or et en argent, à vendre par NORMAN, STEEL & Co.
19 août N. O. Stationers Warehouse, 14, Camp.

☞ GROS LOT $100,000☜

LOTERIE DE LA LOUISIANE.
(CLASSE POUR 1839).

Détermine par le tirage du "Maryland Town Hall Lottery," Classe No. 1, pour 1839, devant être tirée dans la ville de Baltimore, le Mercredi, 25 septembre 1839, à 4 heures P. M.
(*Sous la surveillance du commissaire.*)
D. S. GREGORY & Co., successeurs de YATES & McINTYRE, Directeurs.

BRILLANT PROSPECTUS

1 prix de	$100,000	fait	$100,000
1 "	25,000	"	25,000
1 "	10,000	"	10,000
1 "	8,000	"	8,000
1 "	6,095	"	6,095
1 "	6,000	"	6,000
1 "	5,000	"	5,000
1 "	4,000	"	4,000
10 "	3,000	"	30,000
20 "	2,000	"	40,000
20 "	1,500	"	30,000
50 "	1,000	"	50,000
50 "	500	"	25,000
62 "	400	"	24,000
63 "	200	"	12,600
63 "	150	"	9,450
63 "	140	"	8,820
63 "	120	"	7,560
126 "	100	"	12,600
126 "	80	"	10,080
3,654 "	40	"	146,160
23,439 "	20	"	468,720

27,814 prix
75 Numéros balottés—12 sortant.

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $20, demies et quarts en proportion.
Pour paquets ou simples billets s'adresser aux directeurs
D. S. GREGORY & Co.,
35, rue Canal, N. Orléans.

NOTA—Les billets seront offerts en vente jusqu'au 1er. Octobre, et l'on recevra le résultat du tirage le 3.
17 a

MEDECINES ET HUILE DE LIN récemment reçues par les navires St-Louis et Auburn, un assortiment d'huile de lin, et médecines, consistant en graines de lin, calomel, quinine, tamarins, ipecac, jalap, rhubard, crème de tartre, acid tartarle, baume de copahu, arrowroot, morphine, sels, soufre, camphre, soda sub carb &c, &c, à vendre à bas prix par JARVIS & ANDREWS,
17 a Enc. Commune & Tchoupitoulas.

BLANC DE BALEINE—266 boites blanc de baleine de la marque G Smith, en débarquement du navire St-Louis, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.,
17 a 131, Magasins.

CHAUX &c—1000 barils chaux; 500 barillets goudron, 50 do do; 500 barils résine, chêne, orme, charbon de bois, charbon de terre, briques à feu et briques du lac, bable, &c. à vendre par
17a W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.

PORC—300 barils porc mes et M O; 200 do. do prime; 80 do. épaules, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
17 a 38, Nouvelle-Levée.

RUM—20 barils rum de N. E en débarquement du navire St. Louis, et à vendre par LAMBERT, BERCHER & co.
17a 63, Vieille Levée.

ETATS UNIS D'AMERIQUE—Etat de la Louisiane—Ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans—Ce quatorzième jour du mois de juin de l'an mil huit cent trente neuf et le soixante troisième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Pardevant Horatio Davis, notaire public, dûment commissionné et assermenté, donc et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, l'a été, convenu de former une société limitée, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de cet Etat, passé le 13 mars 1837, intitulé "Un Acte pour autoriser les Sociétés limitées et anonymes et pour le gouvernement d'icelles." Une société limitée est par les présentes formée, laquelle sera régiée de la manière et dans la forme suivante, savoir:

1o. Le nom et le titre de la dite Société sera: "L'Association du Bateau à Vapeur Brillant de la Nouvelle Orléans."

2o. Cette association est formée dans le but de faire naviguer le bateau à vapeur nommé le Brillant, de la Nouvelle-Orléans, comme bateau de passagers et de fret sur les eaux de la Louisiane, ou toutes autres eaux des Etats-Unis ou sur les côtes des Etats-Unis.

3o. Le montant du capital de cette Association est de trente deux mille piastres, divisé en quarante actions de huit cent piastres chaque. La totalité du susdit capital a été payé en comptant par les membres de la dite Association ci-après nommés, le dit montant étant le même que le prix primitif du susdit bateau Brillant et les dépenses pour réparations et améliorations faites au susdit bateau.

4o. Les noms des associés et le montant qu'ils ont respectivement porté dans cette société limitée est comme suit:

1. Duncan F. Hennen, de la paroisse de l'Ascension pour trois actions, deux mille quatre cent piastres..... $2,400
2